

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 31 MARS 2022**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Adjointe

Mme. Monique BOESCH

MM. Roger BILLER, Dominique BUCHER, Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Luc THOMASSEY

Procurations :

- Monsieur Sébastien SCHMITT à Monsieur Dominique BUCHER
- Monsieur Laurent COTTENCEAU à Madame Arlette BRADAT
- Monsieur Jean Hugues PEYRE à Madame Véronique SCHUBNEL

Absente non excusée :

- Madame Blanche SALING

Secrétaire de séance : Mme. Sabine BILDSTEIN

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Sabine BILDSTEIN.

1°) Approbation du procès-verbal du 22 février 2022

2°) Vote des taux des taxes et du montant du produit

3°) Participation à la consultation d'un contrat mutualisé pour la protection sociale complémentaire des agents

4°) Démission du 2^{ème} adjoint

5°) Préparation du bureau de vote pour les élections présidentielles

6°) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Vote des taux des taxes et du montant du produit

Un petit rappel :

L'article 16 de la loi de finances pour 2020, a prescrit la suppression de la taxe d'habitation, laquelle est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Toutefois le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource perdue par la commune.

Un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations.

Un coefficient correcteur s'applique à notre commune, laquelle est sous-compensée donc un montant de 3 044 euros est perçu par notre commune au titre du versement au titre du coefficient correcteur. Un montant de 2 209 euros nous est encore versé cette année au titre de la taxe d'habitation Le montant des autres allocations compensatrices est de 1 905 euros.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties que le conseil municipal doit voter comprend le taux communal auquel s'ajoute le taux départemental.

Sachant d'une part, que les bases d'imposition ont été revalorisées de 3,04 % et d'autre part, en raison du contexte actuel entraînant une augmentation du coût de l'énergie mettant en difficulté les habitants de notre commune, il ne peut pas être envisagé d'augmenter les taux de la taxe foncière du bâti et du non bâti. Toutefois le budget communal va devoir subir ces contraintes.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 25,17 %
- Taxe foncière sur le non bâti 54,52 %

PRODUIT ESCOMPTE :

TFPB	610 800 x 25,17 %	=	153 738 euros
TFNB	25 000 x 54,52 %	=	13 630 euros

Total 167 368 euros

Le conseil municipal après débats, décide à l'unanimité de voter les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur le non bâti précisés ci-dessus.

Point 3 – Participation à la consultation d'un contrat mutualisé pour la protection sociale complémentaire des agents

L'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021 donne compétence au centre de gestion pour conclure pour le compte des collectivités territoriales, des conventions de participation pour couvrir leurs agents en protection sociale complémentaire.

Le conseil d'administration de centre de gestion du Haut-Rhin a décidé d'engager une démarche visant à proposer aux collectivités qui le souhaiteront, une convention de participation en matière de santé.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la convention portera sur un contrat couvrant des dépenses médicales au profit des agents et éventuellement de leurs familles à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette démarche a vocation à proposer à nos agents :

- Un contrat mutualisé à l'échelle du département pour une durée de 6 ans
- Plusieurs niveaux de garanties et de cotisation
- Une adhésion, sans condition d'âge ou d'état de santé, à un contrat comportant des dispositifs de solidarité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à la démarche proposée par le centre de gestion.

Point 4 – Démission du 2^{ème} Adjoint

Par lettre datée du 3 mars 2022, Monsieur Jonathan SQUILLACI a fait part à Madame le Maire de son souhait de démissionner pour des raisons professionnelles et familiales, de son poste de 2^{ème} Adjoint au Maire. Il n'a pas mentionné dans sa lettre s'il souhaitait demeurer au sein du conseil municipal.

Madame le Maire a transmis le 10 mars 2022 avec un avis favorable, la demande, à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin. A ce jour, Monsieur le Préfet ne s'est pas prononcé sur cette demande de démission. Madame le Maire fera part au conseil municipal de la suite donnée à cette démission par Monsieur le Préfet.

Suite à cette démission, la commission environnement, bois, forêt, chasse, canaux, travaux en régie concernant l'entretien des bâtiments communaux dont Monsieur SQUILLACI était vice-président, doit être réorganisée. Madame le Maire demande aux conseillers quelles sont les fonctions dans cette commission qu'ils souhaiteraient intégrer, l'objectif étant de créer plusieurs sous-commissions. Leur choix est le suivant :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Fonction bois et forêt : | Monsieur Dominique BUCHER |
| - Fonction chasse : | Monsieur Roger BILLER |
| - Fonction entretien des bâtiments communaux : | Monsieur Flavien KOEBEL |
| - Fonction environnement : | Madame Véronique SCHUBNEL |

Par conséquent Madame Arlette BRADAT, Maire demeure Présidente et M. Dominique BUCHER devient Vice-président de la sous-commission bois et forêt, M. Roger BILLER devient Vice-président de la sous-commission chasse, M. Flavien KOEBEL devient Vice-président de la sous-commission entretien des bâtiments communaux et Madame Véronique SCHUBNEL devient Vice-président de la sous-commission environnement.

M. SQUILLACI représentait la commune comme titulaire au sein de la Brigade Verte et sera remplacé par M. Sébastien SCHMITT. La Brigade Verte sera informée de cette modification.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces décisions.

Point 5 – Préparation du bureau de vote pour l'élection présidentielle

Afin de bien préparer le bureau de vote pour l'élection présidentielle qui se tiendra au club house les 10 et 24 avril 2022 de 8 heures à 19 heures, les tableaux de permanence sont mis au point lors de la séance du conseil municipal.

Un secrétaire doit être nommé pour le bureau de vote et Madame le Maire propose M. Camille BOESCH pour cette fonction.

Le montage des isolements et la préparation de la salle seront réalisés le vendredi 08 avril 2022 à 8 h 00 par l'agent communal avec l'aide des conseillers ci-après qui se portent volontaires :

- Roger BILLER
- Steven SCHOENBECK

Le port du masque ne sera pas obligatoire mais il est conseillé d'observer les gestes barrières en raison de la recrudescence de l'épidémie. Si un des participants au bureau de vote devait avoir des symptômes et se révéler positif, il devra en informer au plus vite Madame le Maire ou son Adjointe afin que son remplacement puisse se faire.

Le conseil municipal prend acte de ces dispositions.

Point 6 – Divers

6.1 Rampe d'accès à la berge du canal Vauban rue de l'Eglise

Suite à la demande formulée par lettre du 7 février 2022 par la commune auprès du syndicat mixte des rivières, ce dernier a fait savoir que les travaux de réalisation de la rampe d'accès débiteront le 18 avril 2022 et le conseil municipal se réjouit d'apprendre qu'une suite favorable a été donnée à sa demande.

6.2 Activités prévues par l'amicale des anciens sapeurs-pompiers

L'amicale des anciens sapeurs-pompiers a prévu lors de son assemblée générale du 18 mars 2022 d'organiser une soirée tartes flambées le 3 septembre 2022. Elle demande par l'intermédiaire de Madame le Maire l'aide de conseillers pour monter le chapiteau.

Des barrières et des panneaux d'interdiction de stationner devront être mis en place un jour auparavant par l'agent communal.

La crémation des sapins est prévue le 7 janvier 2023 avec réservation du club house. Ces activités seront organisées si aucune contrainte sanitaire due à l'épidémie ne venait s'interposer.

6.3 Cérémonie du 8 mai 2022

Afin de marquer dignement la victoire du 8 mai 1945 ayant signifié la fin de la deuxième guerre mondiale, Madame le Maire souhaite organiser une cérémonie avec dépôt de gerbe et entourée de personnalités et des élèves de l'école. Tous les habitants sont invités à participer à la cérémonie. Un vin d'honneur sera servi dans l'ancien local des sapeurs-pompiers. Pour ce faire, il est demandé aux conseillers d'apporter leur aide à l'organisation du vin d'honneur.

6.4 Lettre d'information concernant l'attribution des baux ruraux

Lors de la séance du 22 février, les baux ruraux ont été attribués à la SCEA BILLER Roger et l'EARL BUCHER Dominique. Par lettre transmise par mail, M. Alfred BILLER demande des informations sur les critères d'attribution de ces baux ruraux. Madame le Maire lui a répondu par lettre du 10 mars 2022 que les baux ont été attribués conformément aux souhaits des agriculteurs lors de la présentation du 24 janvier 2022 aux membres de l'Association foncière, de la lettre de M. Halter, l'exploitant actuel, qui faisait savoir qu'il prenait sa retraite au 31 décembre 2021. En effet, il ressortait des propos tenus lors de cette réunion que les baux seraient à attribuer aux exploitants de proximité de la parcelle concernée et de préférence aux jeunes agriculteurs. Or, les exploitants de proximités sont ceux cités dans la délibération prise et l'unique jeune agriculteur qui a montré son intérêt est Bertrand BILLER qui fait partie de la SCEA BILLER Roger. De plus, un système d'irrigation existant sur la parcelle directement accolée à celle faisant l'objet du fermage a également été un critère d'attribution, car il évite des forages supplémentaires, ce qui est un avantage sur le plan écologique.

6.5 Rétrospective présentée par M. Hubert FLEITH

Lors de la réunion du conseil de fabrique du 14 mars 2022, il a été signalé que M. Hubert FLEITH souhaite présenter courant novembre, dans la salle du club house, une nouvelle rétrospective, comme il l'avait déjà fait par le passé.

6.6 Trou sur la piste cyclable

Madame le Maire indique aux conseillers que le trou situé sur la piste cyclable a été comblé par l'agent communal. Ce trou qui se forme de façon intempestive est situé au droit d'une canalisation de gaz. Elle en a fait part au service des rivières et Madame WINKELMULLER a fait un courrier à GRT Gaz afin de remédier à ces désordres qui représentent une dangerosité tant pour les promeneurs que pour l'intégrité structurelle de l'ouvrage.

6.7 Mise en place d'un défibrillateur

Madame Véronique SCHUBNEL informe les conseillers que le second défibrillateur va être mis en place sur le mur de l'atelier communal, visible à partir de la route, mais à l'abri du soleil. Cette mise en place sera effectuée par la Sté. CARDIOPULSE qui pourra même, à l'avenir, assurer la maintenance du défibrillateur situé à la mairie. Un devis a été demandé à l'entreprise PFEIFFER afin d'effectuer le raccordement électrique pour le défibrillateur.

La société Cardiopulse souhaite organiser une soirée de formation avec une présentation des gestes de premier secours.

6.8 Aire de retournement chemin de Wolfgantzen – embellissement village

Madame Véronique SCHUBNEL informe les conseillers que l'aire de retournement a été réceptionnée. Monsieur Dominique BUCHER a procédé à son ensemencement. Le camion poubelle l'emprunte.

6.9 Aménagement de l'extension du cimetière

Madame Véronique SCHUBNEL précise que des pots dans lesquels elle propose de planter des arbustes, ont été commandés pour l'extension du cimetière ; elle propose également de végétaliser les abords de la croix dans la partie ancienne.

6.10 Fleurissement printanier

Le fleurissement du village sera réalisé courant avril/mai par l'agent communal avec l'aide de la sous-commission environnement présidée par l'Adjointe véronique SCHUBNEL

6.11 Grattage des bas-côtés de la rue du Moulin Madame le Maire informe les conseillers que suite à notre demande, le grattage rue du Moulin a été effectué par l'entreprise TRADEC sans complément financier.

6.12 Radar pédagogique

Madame Véronique SCHUBNEL indique que le radar mis en place route de Niederhergheim fonctionne à présent. Les données ont pu être récupérées par Monsieur Pascal HERTZOG avec l'ordinateur portable de la mairie.

6.13 Mise en place d'une table pique-nique quartier Vauban

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur Steven SCHOENBECK a pris l'initiative avec quelques riverains du quartier Vauban, de mettre en place une table pique-nique sur l'ilot situé sur le domaine public, cad.à l'avant des bâtiments situés au niveau des n° 1 et 3 rue Vauban ; cette initiative part certes d'une bonne intention, mais mérite d'être signalée à tous les riverains afin que tout le monde puisse en profiter. Un flyer sera distribué en ce sens.

Monsieur Roger BILLER indique qu'il serait préférable de sceller cet équipement afin qu'il ne soit pas dérobé. Il propose également d'y apposer un petit panonceau indiquant que cette table a été offerte par les habitants du quartier et qu'il ne faut pas la détériorer

Les riverains demandent également la mise en place d'une interdiction de stationner sur et autour de l'ilot situé dans ce quartier. Un arrêté a été pris par Madame le Maire et le panneau sera mis en place en régie.

6.14 Aire de jeux

Madame le Maire informe les conseillers qu'on lui a signalé des trous à l'aire de jeux qui sont probablement dus à des chiens qui accompagnent leurs propriétaires sur l'aire de jeux. Madame le Maire rappelle que l'aire de jeux est interdite aux chiens. Un arrêté a été établi ce jour, afin de rappeler les règles de fonctionnement de cette aire.

6.15 Permis d'aménager derrière le lotissement Domaine de Castillon

Les riverains du lotissement Domaine de Castillon s'inquiètent du panneau relatif aux travaux de voirie sur la partie extension de la rue du Pigeonnier. Ces travaux découlent du permis d'aménager pour la création de la seconde phase du lotissement. Une information va être mise en place pour rassurer les habitants.

6.16 Dépôt sauvage de terre

Monsieur Flavien KOEBEL informe les conseillers d'un dépôt sauvage de terre au fond de la rue du Pigeonnier (derrière l'habitation de Monsieur BAEDER). Madame le Maire va s'informer de la provenance de cette terre.

La séance est levée à 21 h 25.

Weckolsheim, le 31 mars 2022

Le Maire,
Arlette BRADAT

The block contains an official circular stamp of the Commune de Weckolsheim, featuring a central emblem and the text 'COMMUNE DE WECKOLSHEIM' and 'HAUT-RHIN'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink.